

start RSE

PROGRAMME

Sont éligibles

- ▣ toute structure d'activité économique, association ou entreprise
- ▣ ayant leur siège et établissement bénéficiaire situés dans l'une des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg
- ▣ avec un effectif de 0 à 49 salariés
- ▣ tous secteurs d'activités
- ▣ ayant ou pas un projet RSE en réflexion (le diagnostic réalisé par des experts aidera à le définir ou à le préciser)

Déroulé du programme

Toutes les étapes sont obligatoires

- ▣ Diagnostic RSE de la structure
- ▣ Restitution & recommandations
- ▣ Mise en relation
- ▣ Aide financière si une action est lancée

Dépenses éligibles

Sur une période maximale de 12 mois :

- 1 les dépenses de fonctionnement (inscrites dans les charges de l'entreprise)
- 2 **OU** les dépenses en investissement (inscrites à l'actif de l'entreprise) permettant la mise en œuvre d'une action issue du diagnostic

Démarche de candidature

Déposez votre candidature sur demarches.strasbourg.eu/contactez-nous/contact-ddea/

Un avis de décision vous sera transmis sous 2 semaines après votre demande



Démarches spécifiques de demandes d'aide en cas d'action lancée

1

Réunissez les pièces nécessaires

- ▣ un extrait Kbis ou D1
- ▣ un RIB
- ▣ les factures acquittées (à compter du 18 février 2022 et en rapport avec le programme)

2

Déposez votre demande d'aide auprès de l'Eurométropole

3

Un avis de décision vous sera transmis 2 semaines après votre demande.

4

Le versement sera directement effectué en cas de transmission de factures.

Les dépenses prises en compte portent sur une période maximale de 12 mois et doivent avoir été réalisées dans un délai maximal de 18 mois après l'avis de décision.

Informations :
strasbourg.eu/start-rse

Inscription :
demarches.strasbourg.eu/contactez-nous/contact-ddea/